

REPUBLIQUE FRANCAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
Commune de  
PERNES-LES-FONTAINESDES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPALSEANCE DU 24 JUILLET 2025  
(Date de convocation : 18 Juillet 2025)

Conseillers Municipaux en exercice :	29
Présents :	18
Absents excusés ayant donné procuration :	8
Absents excusés non représentés :	3
Absent non excusé :	/
Votants :	26

L'An deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre Juillet à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PERNES-LES-FONTAINES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Didier CARLE, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Didier CARLE, Madame Aurélie VERNHES, Monsieur Fulgencio BERNAL, Madame Nadège BOISSIN, Monsieur Gérôme VIAU, Madame Aurélie DEVEZE, Monsieur Guillaume PASCAL, Madame Valérie PEYRACHE, Monsieur Christian GORLIN, Madame Anne CUNTY, Madame Claudine CHAUVET, Monsieur Eric BOYER, Madame Gisèle GIRARD, Madame Patricia VIVARES, Monsieur Jean-Claude DANY, Madame Magali PEYRONNET, Monsieur Antoine BARBIEUX, Monsieur Jean-Claude GRAVIERE.

**Pouvoirs** : Monsieur Laurent COMTAT (procuration à Monsieur Fulgencio BERNAL), Monsieur Christian SOLLIER (procuration à Madame Aurélie DEVEZE), Madame Isabelle DESRUT (procuration à Madame Magali PEYRONNET), Monsieur Franck RIMBERT (procuration à Madame Anne CUNTY), Madame Marlène LAUGIER (procuration à Monsieur le Maire), Madame Nancy GONTIER (procuration à Madame Valérie PEYRACHE), Madame Géraldine PETIT (procuration à Monsieur Eric BOYER), Monsieur Robert IGOULEN (procuration à Monsieur Jean-Claude GRAVIERE).

**Absents excusés** : Monsieur Pascal BREMOND, Monsieur Patrick MONTY, Madame Sabrina BOHIGUES.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal : Gérôme VIAU ayant obtenu l'unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

## Modification du tableau des effectifs du Personnel Communal, agents titulaires

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8 et au Code Général de la Fonction Publique notamment son article L313-1, du décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

De plus, conformément à la réglementation en vigueur, la Collectivité ne peut pas prolonger la durée d'un contrat de service public au-delà de 12 mois. Le contrat de remplacement, utilisé fréquemment par la collectivité auparavant, doit désormais se conformer à des règles établies par la Trésorerie Principale, limitant ainsi notre flexibilité opérationnelle.

Il précise qu'il est donc nécessaire de modifier le tableau des effectifs du personnel communal pour les besoins des services, en créant les postes suivants :

.../...

Nombre	Grade	Durée de travail	Date d'effet	Rémunération	Service
1	Auxiliaire de Puériculture de classe normale	35h	01/09/2025	IB 389 IM 373	Crèche
1	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35h	01/09/2025	IB 387 IM 373	Ressources Humaines
1	Adjoint Territorial du Patrimoine	35h	01/10/2025	IB 367 IM 366	Médiathèque

### LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction Publique,

VU le tableau des effectifs existant,

VU les vacances d'emplois n°V084250811000048001, n° V084250811000055001 et n° V084250811000065001 du 11 août 2025 effectuées auprès du Centre de Gestion de Vaucluse,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**DECIDE** afin de répondre aux besoins d'un service de la Commune de créer les postes suivants :

Nombre	Grade	Durée de travail	Date d'effet	Rémunération	Service
1	Auxiliaire de Puériculture de classe normale	35h	01/09/2025	IB 389 IM 373	Crèche
1	Adjoint Administratif Territorial Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35h	01/09/2025	IB 387 IM 373	Ressources Humaines
1	Adjoint Territorial du Patrimoine	35h	01/10/2025	IB 367 IM 366	Médiathèque

**DECIDE** de modifier le tableau des effectifs.

**DIT** que les crédits sont prévus au Budget Primitif de l'exercice en cours.

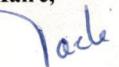
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

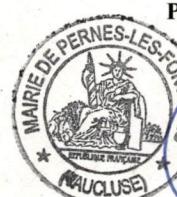


Gérôme VIAU

Pour extrait conforme,  
le Maire,



Didier CARLE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes qui peut être saisi par l'application informatique "télérecours citoyen" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou sa notification.

Transmise au représentant de l'Etat le : 12 Août 2025

Publiée le : 12 Août 2025